



## Accident de deux roues sur le trajet retour du travail

Par **cloclo94**, le **04/09/2009** à **00:59**

Bonjour,

j'ai eu un accident de scooter en rentrant chez moi, après le travail suite à un pot de départ d'un collègue prit sur mon lieu de travail. Mon taux d'alcoolémie était supérieur à la norme de la loi, j'ai eu de multiples fractures au visage, et j'ai perdu 5 dents ( ce qui est assez coûteux pour en remettre, surtout pour un jeune de 20ans en CDD ).

J'aimerais donc savoir si la responsabilité de mon employeur peut être prise en compte, je me suis renseigné un peu, et j'ai trouvé un cas quasi similaire :

<http://tf1.lci.fr/infos/economie/social/0,,3685083,00-accident-apres-pot-boulot-reste-professionnel-.html>

[citation]" En conséquence, "l'accident sus-visé doit être pris en charge au titre de la législation professionnelle", conclut la cour. "[/citation]

j'aimerais donc avoir des informations, je précise que mon assurance ne veut pas rembourser la prise en charge des dents à cause du taux d'alcoolémie.

si j'ai oublié quelques détails pouvant être utiles, faites le moi savoir.

merci de votre aide,

Clovis H.